



Mairie de Prompsat
1 rue du Peyroux
63200 PROMPSAT
04-73-63-32-83
mairie.prompsat@wanadoo.fr
<https://www.prompsat.fr>

Procès-Verbal du Conseil Municipal de PROMPSAT

6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 mars 2026 à 19 heures, salle de la Mairie, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN Roland, Maire.

Date de convocation : 27 février 2026

Mmes CROS Laurette, PASQUIER Séverine Mrs MARTIN Roland, ROUGIER Bruno, VAZEILLE Pascal, CLIQUE Michel, M. DUMONTAUD Philippe.

Absents : Mme CHAPUT Céline. M. CHAPUT Hubert.

Procurations : M. CHAPUT Hubert à M. ROUGIER Bruno

Secrétaire de séance : M. CLIQUE Michel

Ordre du jour :

1. Validation du PV du 30 janvier 2026
2. Compte financier unique 2025
- 3.. Affectation de résultats 2025 pour budget 2026

1. Validation du Procès-verbal du 30 janvier 2026

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2026. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité le Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2026**

2. 2026-03-06-004-Compte Financier Unique 2025

Présentation du CFU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		65 502,62		188 906,12		254 408,74
Opérations de l'exercice	326 214,94	365 832,61	147 903,88	39 601,84	474 118,82	405 434,45
TOTAUX	326 214,94	431 335,23	147 903,88	228 507,96	474 118,82	659 843,19
Résultats de clôture Restes à réaliser		105 120,29		80 604,08		185 724,37
TOTAUX CUMULES	326 214,94	431 335,23	147 903,88	228 507,96	474 118,82	659 843,19
RESULTATS DEFINITIFS		105 120,29		80 604,08		185 724,37

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025
- 3. 2026-06-03-005-Affectation de résultats 2025 pour exercice 2026

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	105 120,29
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (365 832,61 - 326 214,94)	39 617,67
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	65 502,62
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	80 604,08
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (39 601,84 - 147 903,88)	-108 302,04
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	188 906,12
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	80 604,08

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	105 120,29
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE

- D'approuver l'affectation de résultats 2025 pour l'exercice 2026

4. 2026-03-06-006- Déclassement voirie et enquête publique impasse de l'Ancienne Mairie

Le Maire expose que l'impasse de l'ancienne Mairie est une voie intégrée au domaine public de la voirie communale. Celle-ci permet d'accéder, au fond de l'impasse, aux propriétés de Mme Lopes et de M. Barbet. Un sentier étroit, rarement emprunté, passe au pied de leurs propriétés et rejoint l'impasse des Roubières.

En prenant en compte l'acte de propriété antérieur au classement dans la voirie communale, qui stipule que cette cour était mitoyenne,

Sachant que l'impasse des Roubières est accessible via la rue Étienne Clémentel,

Et considérant que, lors de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2026, le conseil s'est prononcé favorablement à cette aliénation du domaine public.

Au préalable, il convient de procéder au déclassement d'une partie de « l'impasse de l'ancienne Mairie », et de soumettre le projet à Enquête publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code Rural et notamment l'article L 161-10,

Le conseil municipal, suite à l'exposé du maire, et après avoir pris connaissance du projet après délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE

- -DÉCIDE de déclasser une partie de « l'impasse de l'ancienne Mairie »,
- DÉCIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ladite impasse,
- AUTORISE le Maire à solliciter les services d'un géomètre pour le document d'arpentage qui sera intégré à l'enquête publique,
- AUTORISE le Maire à solliciter un commissaire enquêteur nommer par arrêté issu de liste d'aptitude 2025,
- DIT que ce commissaire-enquêteur désigné interviendra pendant l'enquête publique, concernant le projet d'aliénation d'une partie de « l'impasse de l'ancienne Mairie »
- DIT que les frais de notaire seront à charge de Mme LOPES et M. BARBET, exploitant à l'origine de la demande,
- DIT que les frais d'élaboration du document d'arpentage et de découpage des parcelles seront partagés entre les parties prenantes selon côte part établie par le géomètre retenu.
- AUTORISE le Maire à engager les démarches correspondantes et à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

À l'issue de ce dernier conseil municipal, marquant aussi la fin du mandat, le Maire Roland Martin a tenu à exprimer sa gratitude envers chacun des conseillers pour leur engagement. Grâce à leurs efforts conjoints, le programme a pu être mené à bien, un accomplissement dont ils peuvent être fiers. Il a adressé ses remerciements particuliers aux deux adjoints, M. Vazeille et M. Clique, pour leur précieuse assistance tout au long de ce mandat.

Le Maire a également salué l'implication de l'ensemble du personnel communal, qui a permis d'accompagner et de concrétiser les projets entrepris dans le cadre de cette période. Il a remercié Mme Daraize, secrétaire générale de mairie, en reconnaissance de son travail rigoureux, de sa disponibilité constante et de son soutien efficace. Il a également remercié Mme Burias, nouvellement affectée à l'école, pour ses actions en faveur des enfants, ainsi que M. Leviandier pour son engagement continu dans l'entretien et le soin apporté au village.

En conclusion, le Maire a souhaité bonne chance à l'ensemble des conseillers pour la suite de leurs parcours. Ce mandat s'est achevé dans un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire
CLIQUE Michel

Le Maire
MARTIN Roland

